INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☒ LR ☐ IT	**Date de publication :** 02/01/2025
Numéro de l'instruction : 2024-260	
Diffusion des barèmes des aides aux partenaires d'action sociale	
Résumé : Diffusion des barèmes 2025 mis à jour	

Emetteur : Direction : Direction des politiques familiales et sociale	**A l'attention de :** Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Directeur Comptable et Financier, Madame, Monsieur le Responsable de Centre de ressources,
Référents à contacter :	**Informé(s) :**

Organismes destinataires : ☒ Caf ☒ Caisses multibranches ☒ Centre de Ressources
☐-Autres : -Cnaf
☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes

Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : ☒ Diffusion réseau ☒ Diffusion caf.fr ☒ Communicable loi CADA

Texte(s) de référence : ○ [Texte(s) de référence – loi, article, décret, instruction réseau…]	**Documents abrogés ou modifiés :** ○ LR 2024-132 ○ LR 2025-175

Action(s) à réaliser & échéances :
○ [Action(s) à réaliser] + [Echéances]

☒ Pour application ☐ Pour recommandation ☐ Pour information

Mots-clés : barèmes action sociale 2025	**Nombre de page(s) :** 1 pages **Nombre et liste des annexes : 1** Barèmes des aides collectives aux partenaires 2025

Applicable à compter du : 01/01/2025

Applicable jusqu'au : sans limitation de durée

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caisse nationale

32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Le conseil d'Administration de la Caisse nationale des Allocations familiales en sa séance du 3 décembre 2024 a approuvé le budget initial du Fonds national d'action sociale (Fnas) pour l'année 2025.

Ce budget est devenu exécutoire le 24 décembre 2024.

Vous trouverez en annexe à la présente instruction les barèmes des aides nationales d'action sociale pour l'année 2025.